



La déclaration de l'auto-entrepreneur au registre des métiers

La **G**estion **O**ptimisée
CREATION - Fiche n°13 - Page 1/2

Sept. 2010

Exclusivité AIXO7

Retrouvez tout
sur le nouveau
statut d'EIRL :

www.EIRL-creation.fr

En raison des inquiétudes exprimées par les artisans sur l'incidence de ce nouveau statut sur la compétitivité des entreprises déjà existantes, le gouvernement a pris des mesures concernant les formalités de déclaration et de la qualification professionnelle pour l'auto-entrepreneur. Un décret du 29 juin 2010 vient compléter ces dispositions. Décret 2010-733 du 29 juin 2010, JO du 1er juillet 2010, p. 1190.

SYNTHESE DES NOUVELLES FORMALITES

.../...

Pour obtenir la fiche complète :

<http://www.eirl-creation.fr/EIRL-contact.php?id=1&type=FIC4>

Sommaire :

- Synthèse des nouvelles formalités
- L'attestation de la qualification professionnelle